

**PRÉSENTATION**

**AU**

**BUREAU  
D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

**AU SUJET DE**

**LA CONSTRUCTION D'UN  
BARRAGE SUR LA DÉCHARGE  
DU LAC SERGENT**

**LE  
10 DÉCEMBRE 2002**

**PAR  
RONALD MARTEL**

## **JE ME PRÉSENTE**

Mon nom : Ronald Martel.

Je suis résident saisonnier depuis 33 ans sur la décharge du Lac Sergent entre le pont de la piste linéaire et le pont sur le chemin tour du lac sud. Je suis également propriétaire d'un chalet à cet endroit.

## **BUT DE LA PRÉSENTATION**

Je veux vous entretenir de mon vécu sur la décharge et exposer certains avantages de la présence d'un barrage sur la décharge du lac.

Je soulignerai l'importance d'un plan de gestion du barrage et de sa mise à jour dans les années qui viennent.

## **SITUATION SUR LA DÉCHARGE DU LAC EN ÉTÉ**

Depuis que je vais au lac Sergent, j'ai toujours vu la présence d'un enrochement près du pont de chemin tour du lac sud. Cet enrochement est maintenu par des résidents de la décharge ou par toutes autres personnes qui veulent profiter des avantages de la rivière pour se baigner ou circuler avec des petites embarcations. Cet enrochement n'a jamais empêché le passage de l'eau. Il existe dans le but de faciliter une meilleure circulation des petites embarcations en provenance ou en direction du lac.

Les difficultés surviennent au moment où les pluies se font plus rares. L'enrochement près du pont du chemin tour du lac sud devient alors insuffisant pour maintenir un niveau d'eau acceptable pour certains riverains du lac. C'est alors qu'un barrage clandestin est construit sous le pont de la piste linéaire pour faire monter le niveau du lac. Dépendant de la capacité ou de l'ambition des constructeurs, ce barrage est plus ou moins étanche. Il est même arrivé quelques fois que la sortie de l'eau ait été complètement bloquée. Imaginez les impacts sur la rivière. Les poissons meurent, s'ils ne peuvent se rendre dans une fosse. Les résidents qui puisent l'eau dans la rivière s'en voient privés. Je ne parle que de ce que j'ai vécu et non des inconvénients subis par les résidents des autres municipalités en aval de ce barrage.

Dépendant des années, la municipalité prenait plus ou moins sa responsabilité face à ces barrages clandestins. Il fallait faire intervenir le ministère de l'Environnement pour que la municipalité agisse. Mais les délais apparaissent toujours trop longs dans ces circonstances.

Comme il est important d'agir rapidement dans ces situations, il s'ensuit un jeu entre les protagonistes de « Tu fais, je défais ». Mais certains constructeurs clandestins sont

parfois devenus agressifs envers les destructeurs de barrage et cela, jusqu'à faire des menaces incendiaires. Il faut dire qu'à partir des chalets sur la décharge, il est impossible de voir ou d'entendre les constructeurs des barrages sous le pont. On s'en aperçoit seulement lorsque l'eau vient à manquer. Il est rarement possible d'intervenir au moment même de la construction du barrage.

L'alternance des arrêts et des reprises de la circulation de l'eau dans la décharge à cause de la fabrication et de la destruction du barrage clandestin en période d'étiage a des conséquences évidentes sur la faune et la flore tout au long de la rivière. Les inconvénients sont aussi nombreux pour les résidents en aval du barrage. J'en citerai seulement quelques-uns : difficulté de s'approvisionner en eau, impossibilité de se rendre correctement au lac avec une embarcation légère, manque d'eau pour la baignade, prolifération des plantes dans la rivière, odeur de poissons pourris etc.

## **LA SOLUTION LA PLUS INTÉRESSANTE**

L'érection d'un ouvrage près du pont du chemin tour du lac sud m'apparaît la solution pour maintenir un niveau d'eau acceptable pour les riverains du lac et ceux de la décharge. Cependant pour éviter que des barrages ne se construisent en période d'étiage, il est important de creuser le lit de la décharge principalement sous le pont de la piste linéaire.

La nature étant ce qu'elle est, il est facile de construire un barrage lorsque la profondeur de l'eau est de 10 à 15 centimètres comme cela se produit en période d'étiage. Par contre, il sera beaucoup plus difficile de trouver sur place les roches disponibles pour obstruer le passage de l'eau lorsque la profondeur sera d'au moins 30 centimètres. De plus, à mon avis, il est impossible d'apporter du matériel avec des brouettes, des remorques ou des embarcations sans attirer l'attention des autres résidents du lac.

## **LA GESTION DU BARRAGE**

Les bienfaits du barrage se feront sentir si le plan complet et réaliste de gestion est établi et respecté en période d'étiage comme de crue des eaux. Sur cet aspect, je suis persuadé que les contribuables du Lac Sergent seront les chiens de garde du respect du plan de gestion.

J'aimerais attirer l'attention sur une situation que nous risquons de vivre dans la prochaine décennie soit la fusion de notre municipalité avec une de nos voisines. À ce moment, les préoccupations de gestion du barrage pourront passer au second plan et être noyées dans les problèmes de la nouvelle municipalité.

Je pense que, lorsque cela se produira, le ministère de l'Environnement devra veiller à ce que cet aspect sera considéré à sa juste valeur dans les plans et la réalisation de la fusion.

## **CONCLUSION**

En conclusion, je pense que le barrage et le dragage de la décharge du lac Sergent seront hautement bénéfiques pour tous les résidents du lac Sergent. Ils apporteront un bien-être pour tous en assurant un niveau d'eau suffisant et constant pour exercer les activités nautiques en été. De plus, les résidents des autres municipalités en aval de barrage seront assurés d'un apport d'eau constant et sans variation notable en période d'étiage. Il est cependant important que le plan de gestion soit correctement suivi et mis à jour pour faire face aux changements.

Ronald Martel  
2002-12-03